

POINT INTERMEDIARE DU GARANT

CHARGÉ DE VEILLER

À LA BONNE INFORMATION ET À LA PARTICIPATION DU PUBLIC

JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET AQUIND

D' INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE FRANCE – ROYAUME UNI

03 SEPTEMBRE 2019 - 10 JUIN 2020

GARANT : M. Laurent DEMOLINS

SOMMAIRE

I.	SAISINE DU GARANT	2
II.	RAPPEL DES CONCLUSIONS DU POINT INTERMEDIAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019	2
III.	ACTIONS MENEES PAR AQUIND DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2019	3
IV.	AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2019	5

I. SAISINE DU GARANT

Dans le prolongement de la concertation préalable relative au projet Aquind d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni qui s'est déroulée du 19 mars au 4 mai 2018, la CNDP a donné acte du bilan du garant le **6 juin 2018** et indiqué que le bilan serait joint au dossier d'enquête publique.

Le même jour, la CNDP a désigné **M. Laurent DEMOLINS** comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni. Le rapport établi par le garant sera également joint au dossier d'enquête publique

Le présent document fait état des **actions conduites par le maître d'ouvrage Aquind depuis le 3 septembre, date du précédent point intermédiaire établi par le garant.**

II. RAPPEL DES CONCLUSIONS DU POINT INTERMEDIAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Depuis la fin de la concertation préalable en mai 2018, le maître d'ouvrage s'est attaché à informer le public dans les meilleures conditions et au regard des connaissances dont il disposait. Aquind a veillé à tenir ses engagements en :

- Maintenant la transparence et la communication ;
- Informant sur les futures décisions ;
- Impliquant les parties prenantes locales intéressées ;
- Justifiant l'intérêt général du projet AQUIND ;
- Développant AQUIND comme projet prenant en compte l'environnement et les paysages.

Pour le garant, le maître d'ouvrage a fait preuve d'une large ouverture d'esprit et veillé à toujours répondre au mieux aux attentes du public qui pouvaient se manifester soit directement soit par l'intermédiaire des élus.

Toutefois, Aquind a été confronté à plusieurs difficultés liées au contexte. Parmi celles-ci :

1. La montée en puissance progressive d'une opposition au projet avec la mise sur pied de l'association « Non à Aquind » début 2019, laquelle association n'a pas hésité à affirmer des

- contrevérités manifestes pour faire monter les oppositions au projet ;
2. Une difficulté à faire comprendre à l'opposition qu'Aquind ne pouvait la tenir informée précisément des négociations en cours pour l'acquisition du terrain de la station de conversion ;
 3. Une volonté de la population et de l'opposition au projet de connaître rapidement le lieu d'implantation de la station mais des délais plus importants que prévus pour acquérir le terrain nécessaire à l'implantation de la station de conversion (le terrain n'a finalement été acquis qu'en août 2019) ;
 4. L'incapacité du maître d'ouvrage à présenter une maquette en situation de la station de conversion tant que l'emplacement de celle-ci n'était pas précisément défini ;
 5. Des difficultés à convaincre la population de l'intérêt immédiat du projet pour les habitants du pays de Caux et de la région ;
 6. Une crispation accrue du fait du Brexit et du statut de droit britannique de la société Aquind ;
 7. Un phénomène « gilet jaune » avec une partie du public qui s'est parfois montrée peu ouverte aux échanges et discussions ;
 8. Un maire de la commune de Pourville (commune retenue pour l'atterrissage de la connexion) qui s'est montré franchement hostile au projet et peu coopératif avec le maître d'ouvrage.

Au final, le maître d'ouvrage est conscient de la situation actuelle et des sentiments réservés que peut avoir une partie de la population habitant autour de la future station de conversion. Il entend poursuivre le déroulement de son action et déposer les demandes d'autorisation à partir du 31 octobre 2019.

III. ACTIONS MENEES PAR AQUIND DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2019

Le **9 septembre 2019**, Aquind a rencontré le conseil municipal d'Hautot sur mer pour lui faire un point sur l'avancement du projet et préparer la réunion publique du 27 septembre. Parallèlement, une campagne d'information à l'attention communes traversées par le projet a été effectuée : publipostage pour les habitants, courriel aux élus et aux autorités administratives (préfet, sous-préfet).

Le 17 septembre, la réunion publique d'Hautot sur mer a réuni environ 90 personnes, chiffre jamais atteint en réunion publique depuis le début du projet. L'information donnée par le maître d'ouvrage est beaucoup plus complète qu'en 2018 du fait de l'avancée des études. Les difficultés du maître d'ouvrage pour démontrer l'intérêt local du projet au-delà du Projet d'Intérêt Commun apparaissent clairement.

Cette réunion publique met clairement en évidence une opposition marquée de la population au projet Aquind. Cette opposition va croissante au fil du temps. Elle repose notamment sur le fait que les participants considèrent que l'interconnexion va profiter essentiellement au Royaume-Uni et n'a aucun intérêt local pour eux, d'une part, qu'Aquind - société de droit britannique - va faire du profit sur le dos de la population, d'autre part. L'assemblée annonce que certains propriétaires sont prêts à ne pas autoriser le passage de l'interconnexion sur leur terrain au cas où celui-ci devrait être traversé. Le maire d'Hautot sur mer demeure fortement opposé au projet et à l'atterrissage du câble sur sa commune et apparaît comme le leader informel de cette opposition au projet qu'il rejette depuis qu'il en a eu connaissance.

Par ailleurs, la déclaration de la CRE le 19 juillet 2019 qui émet un avis défavorable aux projets Aquind, Fab, Gridlink et propose a minima leurs reports, fragilise la position du MO vis-à-vis de la population.

En conclusion, si depuis la fin de la concertation préalable en mai 2018 le MO a progressé sur son projet et donné des informations plus précises au public, il n'en demeure pas moins que l'opposition au projet va croissante. Elle ne devrait pas faiblir au fil du temps.

Le maître d'ouvrage indique maintenir l'objectif d'un dépôt de demandes d'autorisation au 31 octobre et qu'il honorera ses engagements de maître d'ouvrage en organisant deux réunions publiques à la mi-septembre (Hautot-sur-Mer le 17 septembre et Varneville-Bretteville le 24 septembre) et deux autres à la mi-octobre dans des lieux qui restent à définir.

Le **24 septembre**, la **réunion publique se tient à Varneville-Bretteville**, commune retenue par le maître d'ouvrage pour y installer la station de conversion. La salle communale est pleine et réuni environ 90 personnes. L'ambiance est relativement tendue et le garant a rappelé au maire et à l'association « Non à Aquind » que cette réunion était organisée par le maître d'ouvrage pour informer le public de l'état d'avancement du projet et répondre à ses questions. Le garant indique qu'il n'est pas possible que l'association « Non à Aquind » dispose d'une tribune et fasse une présentation particulière, chaque participant étant traité sur un même pied. Il invite « Non à Aquind » à organiser comme il le veut des réunions pour exposer ses vues au public et lui précise qu'il pourra lors de cette réunion du 24 septembre prendre la parole comme tout autre intervenant.

Parmi les points principaux, le garant retient qu'Aquind informe bien le public et que celui-ci peut poser ses questions. Si le public est majoritairement hostile au projet, une partie du public se plaint toutefois de l'attitude de « Non à Aquind » qui ne permet pas un débat aussi serein que possible et perturbe les échanges en début de réunion.

Parmi les points mis en évidence, il est nécessaire qu'Aquind montre précisément sur une carte à quelle distance du site de conversion se trouvera l'habitation la plus proche. De nombreuses questions reviennent sur les rayonnements électriques malgré des explications répétées du maître d'ouvrage sur l'absence de rayonnement du fait qu'il s'agit de courant continu et non alternatif.

Un élu indique que, selon lui, chaque conseil municipal des communes concernées par le tracé aurait voté une motion contre le projet. « Non à Aquind » indique disposer d'un courrier de M. de Rugy, alors ministre de l'environnement, indiquant qu'il ne soutient pas le projet. Le 25 septembre, le Président de l'association est sollicité (téléphone et mail) par le garant pour avoir copie du courrier mais il reçoit un refus de transmission dudit courrier.

La réunion publique a permis au maître d'ouvrage de donner beaucoup d'indications sur la station de conversion, ses aménagements paysagers, etc. et de répondre avec précision aux questions posées. Malgré toutes les indications et réponses données par Aquind, le public est resté très majoritairement sur sa position d'opposition au projet. Les élus ont largement soutenu et parfois précédé le public dans son opposition au projet.

Le 25 septembre, le garant demande au Président de l'association « Non à Aquind » de lui faire copie de la lettre que lui aurait adressée M. de Rugy, Ministre de l'Ecologie, en lui indiquant qu'il ne soutenait pas le projet et dont il a fait état en réunion publique. Contacté téléphoniquement, M. Nicolas refuse d'adresser au garant une copie de la lettre et ne répond pas à son mail de demande de ladite correspondance.

Le 14 septembre, le garant indique au maître d'ouvrage que **les comptes-rendus des réunions publiques des 17 et 24 septembre** ne sont toujours pas sur le site d'Aquind. Le maître d'ouvrage indique qu'il a eu du retard mais que les comptes-rendus sont prêts. Le garant constate le 14 octobre au soir que le compte rendu de la réunion du 17 septembre figure désormais sur le site du maître d'ouvrage. Le compte-rendu de la réunion du 24 septembre est mis sur le site le 15 octobre.

Le **14 octobre**, à **Beauval-en-Caux**, de 16h à 20h, se tient une **réunion publique organisée sous forme d'ateliers**. Une dizaine de personnes seulement se déplacent pour venir échanger avec le maître d'ouvrage. Ce sont des personnes opposées au projet. Seules trois d'entre-elles n'étaient pas connues du

maître d'ouvrage. Cette réunion est toutefois l'occasion pour le maître d'ouvrage d'apporter des précisions sur le projet.

A cette occasion, sur sollicitation du garant, le vice-président de « Non à Aquind » lui présente une lettre de M. de Rugy datée du 21 juin et adressée aux députés (dont M. Humel) du département. Le courrier est d'une teneur sensiblement différente de ce qu'a pu prétendre le Président de l'association et en réunion publique le 24 septembre. Contrairement aux affirmations de M. Nicolas, M. de Rugy n'a pas écrit au Président de l'association « Non à Aquind » et le courrier adressé aux députés de Seine-Maritime n'indique pas que le ministre est opposé au projet.

Le **17 octobre, à Offranville**, de 16h à 20h, se tient une nouvelle réunion publique sous forme d'ateliers. Une quinzaine de personnes sont tour à tour présentes dont sept qui sont des opposants membres de « Non à Aquind ». Ces derniers installent devant la salle de réunion un stand et distribuent des tracts d'opposition au projet. Deux journalistes (Paris-Normandie et XXXX) viennent se renseigner sur le projet. Les participants échangent avec le maître d'ouvrage sur le projet. L'ambiance est calme.

Un habitant qui réside à proximité de la future station de conversion (350 m environ) est à nouveau présent, son souhait étant que le maître d'ouvrage l'indemnise du fait du préjudice causé par l'implantation de la station à proximité de son domicile. Ce propriétaire qui est présent à chacune des réunions d'Aquind est bien connu du maître d'ouvrage.

Le **6 novembre**, Aquind porte à la connaissance du garant qu'il a reçu, en réponse à une demande d'Aquind de notification officielle datée du 12 juillet, un courrier daté du 12 octobre (P.J. 12) de la directrice générale de Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) lui indiquant que « **la notification officielle de création projet de création d'une interconnexion électrique souterraine et sous-marine en courant continu entre la France (près de Dieppe) et la Grande Bretagne n'est pas acceptée** ».

Parallèlement, plusieurs articles de presse font état de cette décision (P.J. 13). Un article des Informations dieppoises titre le 5 novembre « Le projet Aquind retoqué par l'État » et fait état de la grande satisfaction des élus, du public et de l'association « Non à Aquind ».

En l'espèce, le garant observe qu'il n'a été avisé que tardivement par le maître d'ouvrage de la correspondance de la DGEC qui n'a été portée à sa connaissance qu'après la publication d'articles de presse.

Par courriel, le maître d'ouvrage fait part au garant des éléments suivants déjà transmis verbalement : « *La position d'Aquind est claire. La validation de projets d'infrastructure est longue et complexe, notamment lorsque les cadres réglementaire et règlementaire ne sont pas alignés. Les interconnexions restent un élément indispensable de la transition énergétique et s'inscrivent dans la politique de l'énergie de l'Europe. Les finesses de procédure qui accompagnent ce type de projet ne sont pas forcément bien appréhendées par la presse et l'échange avec la DGEC n'est qu'un élément dans un système de procédures relativement complexe.*

Le courrier de la DGEC rappelle l'intérêt des interconnexions, fait un constat d'écart entre les hypothèses de la CRE et celles d'Aquind et précise que le contexte du Brexit crée des incertitudes qui rendent son évaluation difficile. Aquind prépare une réponse à la DGEC et présentera vraisemblablement les hypothèses plus récentes qui ont déjà été transmises à la CRE. Il est clair que le Brexit crée des incertitudes pour toutes les parties prenantes, de l'équipe projet à la commission Européenne. Nous restons pourtant confiants sur les bénéfices du projet pour la France, le Royaume-Uni et l'Europe, et ce, même dans un contexte de Brexit dur ».

Le **12 mars 2020**, le maître d'ouvrage indique au garant qu'une réunion s'est tenue avec la DGEC et la CRE au cours de laquelle Aquind a pu faire entendre sa demande de ne plus être régulée en France du fait qu'Aquind ne figure plus, depuis février 2020, sur la liste des Points d'Intérêt Commun de l'Union

Européenne. Une réunion de travail est prévue le 24 mars à la préfecture de Normandie. A ce stade, il ne peut être envisagé d'enquête publique avant l'été 2020.

Le 4 avril 2020, le garant adresse au maître d'ouvrage une copie du communiqué de la CNDP relative aux consignes concernant les débats publics du fait de la crise du Coronavirus.

Le 29 mai 2020, le maître d'ouvrage indique au garant que la DGEC et la DDTEM vont reprendre l'instruction post Covid 19 du dossier. Une actualisation du dossier actuellement en cours devrait être remise par le maître d'ouvrage avant le 26 juin 2020.

IV. AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2019

Depuis le mois de septembre 2019 le maître d'ouvrage a continué de s'attacher à informer le public dans les meilleures conditions au regard des connaissances dont il disposait. Il a toutefois rencontré plusieurs difficultés au premier rang desquelles :

- L'opposition au projet des habitants, au premier rang desquels des agriculteurs, proches de la future station de conversion ;
- Les réactions en réunion de « Non à Aquind » qui ont parfois perturbé le bon déroulement des échanges ;
- Les annonces de la CRE et de la DGEC qui ont ajouté du trouble aux débats ;
- Les élections municipales de mars 2020 ;
- La crise du Covid 19 qui a fait prendre du retard au projet.

Malgré ce contexte perturbé, le maître d'ouvrage a poursuivi ses études et a continué d'instruire le projet. Il est apparu à la fois déterminé et conscient des incertitudes qui pesaient encore quant à sa réalisation.

Le maître d'ouvrage n'envisage pas de nouvel évènement public avant l'enquête publique qui pourrait avoir lieu en 2021. Il termine actuellement la rédaction des réponses aux demandes de compléments formulées par la Préfecture après la réception des demandes d'autorisation.

La Préfecture de Normandie pourrait organiser au cours du dernier trimestre 2020 une réunion de présentation du projet devant les maires des communes concernées.

Signé : Laurent Demolins
Garant de la concertation du projet Aquind
Le 10 juin 2020